

## Fiche de données de sécurité

M0803

Version: 2.0

conforme au Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 08/06/2011 Date of

3/06/2011 Date de révision 21/02/2018

Remplace la fiche 05/08/2011

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance Nom commercial : D-Mannitol

Nom IUPAC : (2R,3R,4R,5R)-hexane-1,2,3,4,5,6-hexol

 N° CE
 : 200-711-8

 n° CAS
 : 69-65-8

 Code du produit
 : M0803

 Formule brute
 : C6H14O6

Exemptions d'autorisation REACH Exempté d'enregistrement REACH

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V.

sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Duchefa Biochemie B.V.
A. Hofmanweg 71
2031 BH Haarlem - The Netherlands
T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027
info@duchefa.nl

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:

+31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00) +31(0)6-30109355 (outside office hours)

Organisme/Société	Adresse	Commentaire
World Health Organization world	http://apps.who.int/poisoncentres/	Consulter site Web pour un centre
directory of poison centres		antipoison local.

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

 Nom
 : D-Mannitol

 n° CAS
 : 69-65-8

 N° CE
 : 200-711-8

Nom	Identificateur de produit	%
D-Mannitol	(n° CAS) 69-65-8	>= 98
	(N° CE) 200-711-8	

Textes des phrases H: voir section 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la : Lav

peau

: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Danger potentiel d'explosion des poussières.

Produits de décomposition dangereux : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz

en cas d'incendie dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent

l'environnement.

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Protection en cas d'incendie

 Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé

d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de poussière. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conserver +15 - +25 °C

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2. Contrôles de l'exposition

### Protection des mains:

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,11	EN 374

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide **Apparence** : Poudre. Masse moléculaire : 182,2 g/mol Couleur : Blanc.

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible рН : Aucune donnée disponible

: 5 - 7 100(g/l 20°C) pH solution

Vitesse d'évaporation relative (acétate : Aucune donnée disponible

de butyle=1)

: 164 - 169 °C Point de fusion

: Aucune donnée disponible Point de congélation

Point d'ébullition : 290 - 295 4 hPa

Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C

Densité relative : Aucune donnée disponible

: 400 - 500 kg/m<sup>3</sup> Masse volumique Solubilité : Eau: ≈ 250 g/l 20°C

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes

Limites d'explosivité : 125 g/m<sup>3</sup>

#### 9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter toute formation de poussière.

### 10.5. Matières incompatibles

- Oxydants forts

Acides forts

Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses:

- COx.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

D-Mannitol (69-65-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation : Non classé

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules : Non classé

germinales

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains : Non classé

organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

D-Mannitol (69-65-8)	
DBO (% de DThO)	0,00115 % DTO

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

FDS Réf.: M0803

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et

les eaux potables

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en

vigueur.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA	
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de trans	sport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le t	ransport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### . Transport par voie terrestre

Non applicable

### - Transport maritime

Non applicable

### - Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

D-Mannitol n'est pas sur la liste Candidate REACH

FDS Réf.: M0803

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

D-Mannitol n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

### 15.1.2. Directives nationales

### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

 Classe de danger pour l'eau (WGK)
 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 3; N° ID 8299)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

 Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

## Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen –

Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée: La substance n'est pas listée: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Indications de changement:

1.4	Numéro d'urgence	Modifié	
2	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	Obsolète
8.2	Protection des mains	Modifié	Matériau spécifié, épaisseur, et cetera de gants

### Abréviations et acronymes:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Sources des données

: Fournisseur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

### SDS Biochemicals version 2018

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

21/02/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) FDS Réf.: M0803 8/8